

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 5<sup>e</sup> jour de novembre 2012, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot  
M. Marcel Bégin;  
M. Serge Boutin;**

**Absent : M. Jocelyn Pouliot;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;**

**ADOPTÉE,**

- 1.- **Prière; Réunion du 5<sup>e</sup> jour de novembre 2012**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> octobre et du 17 octobre 2012;
- 5.- Suivi aux procès-verbaux;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.11-12;
- 7.- Dépôt du rapport du maire;
- 8.- Adoption du règlement numéro 415-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 9.- Résolution, adoption de la politique familiale;
- 10.- Résolution, approbation des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal;
- 11.- Résolution, nomination de candidats pour recevoir l'Ordre National;
- 12.- Résolution, date de fermeture des chemins d'hiver;
- 13.- Résolution, date de fermeture du dépôt de matériaux secs;
- 14.- Résolution, renouvellement des mandats au sein du conseil d'administration de l'OMH;
- 15.- Date de la rencontre avec la Sécurité Publique;

- 16.- Demande du Club Quad Massif du Sud aux Frontières;
- 17.- Demande de commandite, voyage étudiants au Pérou;
- 18.- Résolution, renouvellement de notre adhésion à la FQM;
- 19.- Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial;
- 20.- Résolution, contrat de services avec Visionnic, copie de sécurité - ordinateurs;
- 21.- Résolution, contrat de servitude, borne sèche, route 204 Ouest;
- 22.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Administration;
  - F-Maire.;
- 23.- Correspondance;
- 24.- Varia:
  - A) Renouvellement de notre cotisation : « Femme engagée »;
  - B) Acceptation de la recommandation de paiement no. 8 de Genviar;
  - C) Invitation à l'activité « bière et saucisses »;
  - D) Résolution, acceptation des programmes annuels d'entretien, service incendie;
  - E) Résolution, réservation des surplus 2012, terrain de jeux unifié.
- 25.- Question(s) de l'assistance;
- 26.- Levée de l'assemblée;

### **Résolution no. 220-11-12**

#### **4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>ER</sup> ET 17 OCTOBRE 2012**

##### **Procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre :**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution no. 221-11-12**

##### **Procès-verbal du 17 octobre :**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 17 octobre 2012 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 222-11-12**

**5.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

**Parcelle de terrain M. Marcel Poulin**

Nous ferons l'acquisition d'une petite parcelle de terrain appartenant à M. Marcel Poulin pour conserver le chemin de contournement.

**Adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse**

Nous avons renouvelé notre adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse, durant l'année 2013, nous consulterons les commerçants locaux pour savoir si les services offerts par la Chambre de Commerce sont pertinents.

**Trottoirs endommagés, rue de la Fabrique**

Il est mentionné qu'une section de trottoirs sur la rue de Fabrique est très endommagée, que cette réparation sera mise au budget 2013.

**6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 11-12**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 11-12 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5<sup>e</sup> jour de novembre 2012 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 614 294.49\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-12 tels que modifiés. Le total des comptes pour NOVEMBRE 2012 s'élève à : **614,294.49\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-12.

	Liste des comptes payés en octobre	No. de chèque
1-	35,08 \$	ch C1200551
2-	225,00 \$	ch C1200552
3-	85,04 \$	ch C1200553
4-	431,16 \$	ch C1200554
5-	100,00 \$	ch C1200555
6-	170,00 \$	ch C1200556
7-	6 817,73 \$	ch C1200557
8-	344,93 \$	ch C1200558
9-	49,27 \$	ch C1200559
10-	61,00 \$	ch C1200560
11-	552,92 \$	ch C1200561
12-	426,19 \$	ch C1200562
	<b>9 298,32 \$</b>	
	Liste des comptes à accepter novembre	
13-	79,98 \$	ch C1200563

14-	63,73 \$	ch C1200564
15-	15,00 \$	ch C1200565
16-	290,00 \$	ch C1200566
17-	710,00 \$	ch C1200567
18-	46,17 \$	ch C1200568
19-	321,52 \$	ch C1200569
20-	77,70 \$	ch C1200570
21-	4 496,72 \$	ch C1200571
22-	27,52 \$	ch C1200572
23-	348,69 \$	ch C1200573
24-	354,42 \$	ch C1200574
25-	68,99 \$	ch C1200575
26-	1 141,33 \$	ch C1200576
27-	191,58 \$	ch C1200577
28-	463,06 \$	ch C1200578
29-	781,30 \$	ch C1200579
30-	887,30 \$	ch C1200580
31-	280,54 \$	ch C1200581
32-	85,04 \$	ch C1200582
33-	1 313,13 \$	ch C1200583
34-	6 435,75 \$	ch C1200584
35-	837,13 \$	ch C1200585
36-	79,22 \$	ch C1200586
37-	137,97 \$	ch C1200587
38-	5 748,75 \$	ch C1200588
39-	26,66 \$	ch C1200589
40-	160,97 \$	ch C1200590
41-	10,17 \$	ch C1200591
42-	605,94 \$	ch C1200592
43-	462,45 \$	ch C1200593
44-	591,69 \$	ch C1200594
45-	5 654,01 \$	ch C1200595
46-	1 420,54 \$	ch C1200596
47-	536 918,82 \$	ch C1200597
48-	145,77 \$	ch C1200598
49-	53,32 \$	ch C1200599
50-	28,74 \$	ch C1200600
51-	227,65 \$	ch C1200601
52-	62,35 \$	ch C1200602
53-	484,64 \$	ch C1200603
54-	10 800,76 \$	ch C1200604
55-	349,86 \$	ch C1200605
56-	475,00 \$	ch C1200606
57-	75,00 \$	ch C1200607
58-	36,00 \$	ch C1200608
59-	5 331,98 \$	ch C1200609
60-	226,85 \$	ch C1200610
61-	137,98 \$	ch C1200611
62-	21,50 \$	ch C1200612
	<b>589 591,19 \$</b>	: TOTAL

	<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE NOV. 2012</b>	<b>13 653,87 \$</b>
--	---	---------------------

	Liste des comptes	
	à ajouter Novembre	No. Chèque
63-	402,02 \$	Ch. 1200613
64-	150,92 \$	Ch. 1200614
65-	39,33 \$	Ch. 1200615
66-	689,85 \$	Ch. 1200616
67-	72,24 \$	Ch. 1200617
68-	235,56 \$	Ch. 1200618

69-	118,13 \$	Ch. 1200619
70-	70,89 \$	Ch. 1200620
71-	90,30 \$	Ch. 1200621
	<b>118,13 \$-</b>	Annulé ch. 120619
	<b>1 751,11 \$</b>	
	<b>614 294,49 \$</b>	

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de novembre 2012.**

**Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale**

**Résolution no. 223-11-12**

## **7.0 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

### **RAPPORT FINANCIER DU MAIRE 2012**

Conformément au code municipal, le maire de chaque municipalité doit, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget, produire un rapport faisant état de la situation financière selon le rapport du vérificateur pour l'année précédente, des prévisions des revenus et dépenses à la fin de l'année courante et des orientations générales pour la prochaine année.

#### **Résultats de l'année 2011**

##### **Le rapport des vérificateurs pour l'année financière 2011**

Selon le **rapport financier de 2011**, les revenus de la municipalité se chiffraient à 3,108,344\$

Les dépenses de fonctionnement pour la même année étaient...	(2,885,783\$)
Moins : revenus d'investissement.....	(186,003\$)
Remboursement de la dette à long terme.....	(88,686\$)
Conciliation à des fins fiscales (amortissement, produit de cession, gain sur cession)	132,315\$
Les dépenses en immobilisation (activités d'investissement)....	(4,231\$)
<b>Ce qui laisse un surplus d'opération de.....</b>	<b><u>75,955\$</u></b>

La dette à long terme se chiffrait à..... 568,800\$  
Proviens des éléments suivants :

##### Dettes à long terme :

Prêt 2, assainissement, rue Fournier, échéance 2014 :	116,700.00\$
Prêt 4, Camion à neige, échéance 2019:	127,300.00\$
Prêt 6, assainissement des eaux, échéance 2020 :	138,400.00\$
Prêt 7, assainissement des eaux, échéance 2021 :	186,400.00\$

Total des prêts : **568,800.00\$**

Auquel il faut déduire le montant à recouvrer (subvention Gouvernement du Québec)  
(64,179\$)

Le Surplus accumulé au 31 décembre 2011 se chiffrait à 167,488\$ sur ce montant, il y a une réserve de 80,000\$ pour l'entretien des équipements d'assainissement des eaux usées, un montant de 4,291\$ pour carrières et sablières, et un surplus accumulé non-affecté de 83,197\$.

#### PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Veuillez noter que ces prévisions ne comprennent pas le coût des travaux de la route 204, parce-que c'est un projet financé à long terme.

#### Prévisions des revenus pour 2012 :

-Revenus en date du 1er novembre 2012 :	1,020,306.52\$
-Revenus prévus au budget :	1,102,546.00\$
-Revenus prévus au 31 décembre 2012 :	1,150,044.92\$

#### Prévisions des dépenses pour 2012 :

-Dépenses en date du 1er novembre 2012 :	930,096.05\$
-Dépenses prévues au budget :	1,102,546.00\$
-Dépenses prévues au 31 décembre 2012 :	1,112,011.05\$

Surplus d'opération : 38,033.87\$

Le surplus d'opération pour l'année 2012 devrait se situer à environ de 38,033.87\$.

#### **Les principales réalisations pour 2012 :**

Afin de faire une bonne rétrospective de l'année 2012, j'ai divisé les différentes actions et événements par secteur d'activités : Les loisirs et activités physiques et sportives, la culture et le patrimoine, la voirie locale, l'hygiène du milieu, la protection incendie, les activités économiques et l'administration.

#### Les loisirs et activités physiques et sportives

La municipalité a procédé à l'embauche de deux monitrices pour le terrain de jeux, et cette année, nous avons participé à la mise en place d'un terrain de jeux unifié avec les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine. Également, nous avons mis une patinoire à la disposition de la population pour les activités hivernales. Cette année l'arrosage de la patinoire s'est fait avec une petite zamboni. Comme par les années passées, nous avons collaboré avec l'équipe du Festi-Quad, tant monétairement que physiquement à la réalisation des activités de ce festival populaire. De même, nous avons participé physiquement à la mise en place d'une nouvelle activité : « Un drag de rue ».

#### Culture et patrimoine

La Municipalité a participé à la mise en candidature de Mme Fernande Morin pour recevoir la médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés, afin de souligner ses nombreuses années de bénévolat. De plus, lors de la remise des prix du patrimoine de la Municipalité, deux personnes se sont démarquées, Mme Thérèse Marceau pour la conservation de sa maison et la restauration de ses lucarnes, et M. Donat Goupil pour la conservation et l'entretien de sa maison et ses bâtiments de ferme.

Pour une première année, la municipalité de Saint-Camille a participé à la route des Créateurs des Etchemins. Également, la municipalité a collaboré avec le comité « Les Activités Populaires Lellis Inc. » en leur prêtant 12,000\$ pour l'impression du livre du Centenaire. Également, dans le cadre de notre projet « Place du Village », nous avons précédé à l'achat de l'ancien magasin général, édifice appartenant à Tedo Enr. au coût de 45,990\$ incluant les taxes.

#### Voirie municipale

L'amélioration de nos rues et de nos rangs a nécessité beaucoup de travail de la part du conseil municipal, nous avons fait la réfection du rang 3 par l'ajout du gravier brut, également, nous avons fait l'ajout dans différents rangs d'une petite quantité de gravier bleu. De plus, nous avons ajouté du gravier bleu dans la rue Lapointe. Nous avons également procédé au creusage des fossés, dans les différents rangs, notamment dans le rang 4. Nous avons aussi fait l'asphaltage d'une section de la rue de la Fabrique. De plus, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau camion de services 4 X 4, de marque Ford. Également, nous avons fait la réfection du pont de la rivière Carter pour permettre la circulation des VTT.

Enfin, la municipalité est en processus d'appel d'offres pour l'achat d'un équipement pour effectuer le déneigement des trottoirs municipaux, les soumissions seront déposées en novembre prochain.

#### Hygiène du milieu

Cette année, nous avons poursuivi le projet de réfection de la route 204, et nous avons précédé à la réfection de la section Ouest du village qui est maintenant complétée. Merci à tous les propriétaires des terrains adjacents pour leur collaboration.

Aussi, nous avons négocié notre prêt permanent pour un montant de 472,300\$ pour les travaux de la phase 1 de la route 204.

Nous avons également réparé les fuites dans les autres secteurs du réseau d'aqueduc, principalement sur la rue de la Fabrique. Les fuites seront certainement moins nombreuses dans les prochaines années.

Nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle pompe à la station de pompage d'eau potable, de même qu'une pompe doseuse pour le chlore, pour aider au retour à la conformité pour le l'eau potable.

Finalement, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau panneau de contrôle pour la station de pompage d'eau potable, afin d'améliorer la performance des pompes, de même, nous ferons l'installation de sondes.

#### Eaux usées :

Nous avons fait le remplacement d'une pompe à la station de pompage, SP-1, pour les eaux usées.

#### Activités économiques

Deux éléments importants à souligner : d'abord la révision de notre programme de revitalisation, qui se réalise en partenariat avec le DISC, dont l'objectif est d'aider à l'établissement de nouvelles entreprises sur notre territoire et stimuler la construction de nouvelles résidences. Deuxièmement, la préparation de notre dossier de forêt de proximité par l'embauche d'un chargé de projet, M. Marcel Vermette.

De plus, nous avons loué l'ancien local des agents de la faune, pour l'implantation d'un centre de massothérapie.

### Protection incendie

Au niveau de l'incendie, la municipalité a continué son programme d'accréditation de ses pompiers, de même que l'embauche d'un nouveau directeur adjoint, M. David Blanchet. Aussi, nous avons procédé à l'embauche de trois nouveaux pompiers : MM. Jérôme Blanchet, Gary Pouliot et Nicolas Marceau. Enfin, un nouveau technicien en prévention incendie pour la MRC des Etchemins a été nommé comme officier désigné pour l'application du règlement concernant la prévention incendie.

Également, nous avons procédé à l'achat d'un ordinateur portable pour le service incendie pour l'implantation du logiciel première ligne ainsi que le logiciel Cauca, c'est le chef pompier M. Pierre Morneau qui s'occupera d'implanter ce nouveau service à Saint-Camille, qui contribuera à améliorer le temps de réponse lors d'interventions d'urgence.

Finalement, d'ici la fin novembre nous allons procéder à l'installation d'une nouvelle borne sèche sur la route 204 Ouest, à St-Camille, (station de Ste-Sabine).

### Administration

Dans le secteur de l'urbanisme, la municipalité a embauché une urbaniste de la MRC des Etchemins en soutien à M. Daniel Boutin, elle s'occupera d'émettre les permis de construction, rénovation, agrandissement, etc.

-Nous avons refait la concordance des règlements d'urbanisme.

-Nous ferons l'acquisition de deux parcelles de terrains pour conserver le chemin de contournement installé durant les travaux de la route 204.

-La municipalité a procédé à la réévaluation de ses bâtiments afin d'avoir une meilleure couverture en assurance de dommage.

-Notre municipalité a finalisé la rédaction de la politique familiale municipale avec le Ministère de la Famille et des Aînés.

### **Les orientations pour 2013**

Nous finaliserons le travail débuté en 2011 pour notre projet de forêt de proximité qui sera déposé au Ministère des Ressources Naturelles.

Nous terminerons notre projet de relocalisation de la bibliothèque, et l'aménagement d'un parc municipal urbain à l'arrière de la bâtisse du 113, rue Principale dont la municipalité a fait l'acquisition en 2012.

Nous poursuivrons l'asphaltage d'une section de la rue de la Fabrique.

De plus, nous ferons l'aménagement des deux pancartes aux entrées du village;

Au-delà des projets particuliers, nous poursuivrons les travaux nécessaires au maintien des actifs.

Le maire, Adélarde Couture,



La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ de même qu'une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2000\$, qui ont été conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale dépassant 25,000\$.

Genivar Groupe conseil	307,689.82\$
Giroux & Lessard	4 488,892.83\$
Ford Appalaches Inc.	33,075.66\$
Tedo Enr.	45,990.00\$

Le maire, Adélarde Couture,

## **8.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHÉMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par règlement;

**ATTENDU QUE** la présentation du projet de règlement se fait en date 1<sup>er</sup> octobre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui se tiendra le 15 octobre 2012;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement sera publié le 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2012;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 septembre 2012;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QU'il** est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, et ledit conseil ordonne et statue par le projet de règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent projet règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, annexe A est adopté.

Article 4 Code d'éthique et déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, version finale a été adoptée à la séance du 5 novembre 2012.

Article 5 Entrée en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 224-11-12**

## **9.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a demandé au comité famille de nous soumettre un projet de politique familiale municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé à l'étude, et à la modification de la politique familiale municipale pour la rendre conforme à ses priorités.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte la Politique Familiale municipale tel que modifié.

**QUE** l'on autorise la directrice générale à demander des soumissions pour l'impression de dépliants explicatifs pour distribution à la population.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 225-11-12**

#### **10.0 RÉSOLUTION, APPROBATION DES DÉPENSES D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux. Le montant dépensé : 67,000.00\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 226-11-12**

#### **11.0 RÉSOLUTION, NOMINATION DE CANDIDATS POUR RECEVOIR L'ORDRE NATIONAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** la Municipalité de Saint-Camille présente la candidature de Mme Diane Therrien et M. Marcel Poulin de Saint-Camille pour recevoir la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.

**QUE** l'on autorise la directrice générale, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille les candidatures.

**ADOPTÉE, Résolution no. 227-11-12**

#### **12.0 RÉSOLUTION, DATE DE FERMETURE DES CHEMINS D'HIVER**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal ordonne par la présente résolution, que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2012-2013, à compter du 24 novembre 2012 :

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- La route Edmond Blais, de la route 204 ouest, jusqu'au numéro civique 206 ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 228-11-12**

#### **13.0 FERMETURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède à la fermeture du dépôt de matériaux secs à compter du 24 novembre 2012.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 229-11-12**

#### **14.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DES MANDATS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH**

Mandat de Mme Thérèse Blanchet

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille nomme Madame Thérèse Blanchet, à titre de représentante municipale, au sein du conseil d'administration de l'OMH Saint-Camille, c'est un mandat de deux ans.

**ADOPTÉE**

#### **Résolution no. 230-11-12**

#### **15.0 DATE DE LA RENCONTRE AVEC LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Invitation sera faite à toute la population de Saint-Camille pour une rencontre qui se tiendra le mardi, 13 novembre 2012, à 19h, à l'édifice municipal concernant la sécurité publique.

#### **16.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DU CLUB QUAD, MASSIF DU SUD AUX FRONTIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande du Club Quad Massif du Sud aux Frontières pour l'utilisation temporaire de la partie Est du rang 2 durant la saison hivernale 2012-2013, et ce, pour permettre la circulation des VTT du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars 2013, (du 4-chemins, rang 2, jusqu'à la limite des terres publiques).

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** le conseil municipal autorise le Club Quad Massif du Sud aux Frontières, à utiliser la partie Est du rang 2, pour la saison hivernale 2012-2013 pour la circulation des VTT DU 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 mars 2013, (du 4-chemins , rang 2, jusqu'à la limite des terres publiques).

**QUE** le Club fournisse à la Municipalité une preuve d'assurances responsabilités.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution no. 231-11-12**

#### **17.0 RÉSOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITE, VOYAGE AU PÉROU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Polyvalente des Appalaches organise avec les étudiants du quatrième et du cinquième secondaires un voyage à Ramon, une localité rurale de la région amazonienne au Pérou.

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses inhérentes à ce voyage sont très élevées, et que le comité organisateur a besoin de soutien financier afin de voir concrétiser ce projet.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite le comité organisateur de la Polyvalente des Appalaches pour le voyage au Pérou. Le montant de la commandite s'élève à 400\$.

M. Richard Pouliot s'abstient de voter par conflit d'intérêt.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 232-11-12**

**18.0 RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION  
À LA FQM**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec. Sa contribution pour 2013 s'élève à : 756.79\$ (taxes incluses) .

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 233-11-12**

**19.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE LA PUBLICITÉ  
DANS LE FEUILLET PAROISSIAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa commandite au feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2013, le montant de sa contribution s'élève à 80.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 234-11-12**

**20.0 RÉSOLUTION, CONTRAT DE SERVICES, AVEC VISIONNIC,  
COPIE DE SÉCURITÉ - ORDINATEURS**

**ATTENDU** que la municipalité veut d'adopter des mesures en matière de sécurité des données municipales;

**ATTENDU** que le conseil municipal veut déléguer par contrat la sauvegarde de toutes les données municipales informatiques qui servent à la bonne marche de la Municipalité.

**ATTENDU** que la compagnie Visionnic de Saint-Georges offre le service de sauvegarde physique et logistique du serveur et des données informatiques.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat de sauvegarde des données informatiques à la compagnie Visionnic de Saint-Georges. Le coût annuel du contrat est de 285,99\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 235-11-12**

## **21.0 RÉSOLUTION – CONTRAT DE SERVITUDE, BORNE SÈCHE, ROUTE 204 OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut installer une borne sèche sur le lot 3,916,207, du cadastre du Québec, situé à Sainte-Justine, et appartenant à R.A. Express Inc. (M. Reno Asselin);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit obtenir une servitude de passage en tout temps et par tous les moyens de locomotion sur l'emplacement susdécrit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille pour se conformer au schéma de sécurité incendie, doit installer plusieurs bornes sèches pour couvrir toutes les axes de la Municipalité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, le contrat de servitude avec la compagnie R.A. Express (M. Reno Asselin) pour l'installation d'une borne sèche sur le lot 3,916,207, du cadastre du Québec, situé à Sainte-Justine-de-Langevin, pour une superficie de 200 pieds de largeur par 150 pieds de profondeur.

**QUE** les municipalités de Saint-Camille et de Sainte-Justine payent tous les frais relatifs à la signature du contrat de servitude et un montant de 2500\$ à titre de compensation à R.A. Express Inc.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 236-11-12**

## **22.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

OMH, réunion du 3 octobre :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que lors de la réunion du 3 octobre, il a été question, des réparations à faire aux deux OMH :

-26,773\$, pour le toit de l'OMH pour personnes âgées;

-2,700\$ pour réparer un mur de l'OMH famille.

Comité Maisons Fleuries :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que des décorations de Noël seront installées dans le village. Pour l'été prochain, de nouvelles pancartes seront installées aux entrées du village.

Bibliothèque municipale :

Mme Thérèse Blanchet indique que la réunion annuelle de la bibliothèque se tiendra le 20 novembre 2012.

Elle mentionne également que lors du lancement du projet « Amuse-toi » d'Etchemins en forme, la bibliothèque municipale a reçu pour 500\$ de jeux et de livres, qui seront prêtés à la population de Saint-Camille.

#### Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que les fossés du rang 2 et du rang 4 ont été creusés.

Il indique également que le rechargement du rang St-Joseph se fera dans les prochains jours, nous relancerons l'entrepreneur Giroux et Lessard afin qu'il termine cette partie à son contrat.

#### Incendie :

M. Étienne Cayouette-Goupil indique qu'il y a eu peu de changements aux programmes d'entretien des équipements du service incendie pour la prochaine année.

#### Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne qu'il reste encore une pompe à la station de pompage d'eau portable à installer.

De même, deux fuites ont été réparées sur le réseau d'aqueduc pour le secteur de la rue de la Fabrique.

#### Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : conseil des maires, comité de recrutement du nouveau directeur général de la MRC des Etchemins, comité de négociation de la convention collective de la MRC des Etchemins, réunion de la Coopérative de Solidarité « Les Habitations Saint-Camille », réunion sur le budget de la MRC des Etchemins, réunion de travail de la municipalité, réunion de la SADC. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

### **23.0 CORRESPONDANCE**

#### Souper – Social des fêtes

La directrice demande si le conseil municipal souhaite tenir encore cette année, l'activité « social des fêtes » pour les employés et les élus. Il est convenu d'un commun accord de renouveler l'activité « social des fêtes » qui se tiendra cette année, au restaurant Le Camillois. Le conseil accepte de payer le souper de l'employé seulement (le coût du souper le ou la conjoint(e) sera à la charge de l'employé).

#### Lettre de FCM (Fédération Canadienne des municipalités)

La directrice fait lecture d'une lettre de la FCM nous invitant à participer au programme de Médailles du jubilé de la Reine Élisabeth II, en remplissant un formulaire de mise en candidature.

Nous ne participerons pas à ce programme pour cette année.

#### **24.0 VARIA :**

##### **A) RENOUVELLEMENT DE NOTRE COTISATION « FEMME ENGAGÉE »**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à l'organisme « Femme Engagée » pour l'année 2013. Le montant de la cotisation s'élève à 20.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 237-11-12**

##### **B) ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 8 DE GENIVAR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal adopte le compte mentionné sur la recommandation de paiement no.8 de Genivar dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 204, à Saint-Camille. Le total du compte s'élève à : 536,918.82\$

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 238-11-12**

##### **C) INVITATION À L'ACTIVITÉ «BIÈRE ET SAUCISSES »**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe au souper-bénéfice annuel 2012 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Etchemins, les profits de cette activité seront remis à la Table jeunes des Etchemins, c'est-à-dire le Groupe Consult'Action Jeunes.

Cette activité se tiendra le vendredi, 30 novembre à 17h30, au centre Civique de Ste-Justine. Le coût par personne 30\$.

**QUE** l'on autorise le conseiller, M. Serge Boutin, à participer à cette activité.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 239-11-12**

##### **D) RÉSOLUTION, ACCEPTATION DES PROGRAMMES ANNUELS D'ENTRETIEN, SERVICE INCENDIE**

#### **RÉSOLUTION – PROGRAMME D'ENTRETIEN, D'INSPECTION ET DE RENOUVELLEMENT DES TENUES DE COMBAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du programme d'entretien, d'inspection et de renouvellement des tenues de combat pourra apporter plus de sécurité à chaque membre lors d'interventions incendie;



**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien, d'inspection et de renouvellement des tenues de combat tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

**ADOPTÉE,**

**RÉSOLUTION NO. 240-11-12**

**RÉSOLUTION – PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BOYAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du programme d'entretien et d'inspection des boyaux pourra assurer la sécurité des pompiers lors des opérations nécessitant l'utilisation des boyaux d'incendie;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien et d'inspection des boyaux d'incendie tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 241-11-12**

**RÉSOLUTION – PROGRAMME SUR D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT AUTONOME (APRIA)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du programme d'entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) pourra assurer la sécurité des pompiers lors d'intervention nécessitant le port de l'APRIA.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA) tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

**ADOPTÉE,**

**RÉSOLUTION NO. 242-11-12**

**RÉSOLUTION – PROGRAMME SUR D'ENTRETIEN DES ÉCHELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du programme d'entretien des échelles portatives pourra assurer la sécurité des pompiers lors d'intervention nécessitant l'utilisation des échelles portatives.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des échelles portatives tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

**RÉSOLUTION NO. 243-11-12**

**RÉSOLUTION – PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VÉHICULES D'INTERVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du programme d'entretien des véhicules d'intervention pourra assurer la sécurité des pompiers lors d'intervention nécessitant l'utilisation des véhicules;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des véhicules d'intervention tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

**RÉSOLUTION NO. 244-11-12**

**RÉSOLUTION – PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un programme de formation pratique pourra assurer la prévention des accidents, des lésions, des maladies et des décès due au travail.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme de formation pratique tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

**RÉSOLUTION NO. 245-11-12**

**E) RÉSOLUTION, RÉSERVATION DES SURPLUS 2012, TERRAIN DE JEUX UNIFIÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a participé au terrain de jeux unifié avec les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine pour la saison estivale 2012.

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention reçue couvre tous les frais d'autobus, et qu'il est resté un surplus.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** le conseil municipal réserve le surplus de 4085\$ pour l'édition 2013 du terrain de jeux unifié, qui se tiendra avec les municipalités de Saint-Sabine et Saint-Magloire.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 246-11-12**

**F) 7<sup>e</sup> ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC**

Dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec, la Municipalité de Saint-Camille s'est vue attribuée 3 fleurons pour l'ensemble de ses réalisations et pour ses projets futurs.

**G) EGOUT PLUVIAL – 201, RUE PRINCIPALE**

Deux lettres enregistrées ont été envoyées au propriétaire, et rien n'a été fait, l'inspecteur municipal ira rencontrer le propriétaire pour fixer la date de réalisation des travaux relativement à l'enlèvement du tuyau de drainage servant à détourner une source sous la maison vers l'égout municipal. Entretiens, nous prendrons de l'information auprès de notre avocat.

**25.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

**26.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22h20.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le jeudi, 15<sup>e</sup> jour de novembre 2012, à 19h30 à la salle du conseil.

**1.0** L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot.  
M. Serge Boutin.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

## **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Achat d'un équipement de déneigement, tracteur municipal;
- 4.0 Emploi de gardien(ne) de la patinoire;
- 5.0 Poste de préposé au déneigement;
- 6.0 Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)** que l'on accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution no. 247-11-12**

#### **3.0 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT, TRACTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a demandé des soumissions pour l'achat d'un équipement de déneigement (tracteur municipal)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une seule soumission de la compagnie Groupe Gemec Inc.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille accepte la soumission de la compagnie Groupe Gemec Inc. pour l'achat d'un équipement de déneigement (tracteur municipal) pour le prix proposé par M. Stéphane Gaudet :

-Tracteur :	45,000\$
-Souffleur à neige :	5,800\$
-Sableuse :	2,850\$
-Pneus d'hiver :	1,880\$

Montant total : 55,530\$ (taxes en sus)

**ADOPTÉE,**

### **Résolution no. 248-11-12**

#### **4.0 EMPLOI DE GARDIEN(NE) DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel de candidatures pour l'emploi de gardien(ne) de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une seule candidature pour ce poste : Mme Nancy Lafontaine du 91, rue Principale, à Saint-Camille.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte la candidature de Mme Nancy Lafontaine, du 91, rue Principale, à Saint-Camille comme gardienne de la patinoire.

**QUE** toutes les modalités d'embauche soient contenues dans un contrat à être signé par Mme Lafontaine.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 249-11-12**

#### **5.0 POSTE DE JOURNALIER ET PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille publie une annonce via une lettre circulaire envoyée par la poste pour combler le poste permanent de journalier et préposé au déneigement.

Les personnes auront jusqu'à 5 décembre, 16h30 pour soumettre leur candidature à la Municipalité.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 250-11-12**

#### **6.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h10.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu